

## Profil des référents

**Elu - Agent communal**

## Missions

### **Actions de terrain (à moduler selon le niveau de présence de l'ambroisie)**

Répertorier la présence d'ambroisie sur le terrain et réaliser une cartographie communale,

Gérer la présence d'ambroisie sur les sites repérés, Vérifier et gérer les signalements arrivés en mairie :

- Alerter les propriétaires et/ou exploitants des parcelles infestées,
- Informer et conseiller les propriétaires et/ou exploitants des parcelles infestées sur les moyens de lutte,
- S'assurer des actions de destruction,
- Assurer la coordination des actions sur le secteur infesté,
- Rendre compte au maire chargé de l'application de l'arrêté préfectoral, seul détenteur du pouvoir de police municipale,

Assurer une surveillance des sites connus,

Apporter des conseils en termes de prévention (végétalisation, paillage...),

Assurer la remontée d'informations sur la plateforme signalement ambroisie

<http://www.signalement-ambroisie.fr/>

### **Communication :**

Participer à l'information et à la sensibilisation du public, des opérateurs de travaux, gestionnaires de domaines publics, agriculteurs, ...à l'échelon du territoire (diffusion de documents d'information, communication dans les médias locaux (journaux, gazettes, sites web), organisation de rencontres...).

## Gestion du temps

### **A prévoir :**

- Repérage : a minima 3 fois dans l'année (début, milieu, fin de saison)
- Gestion des signalements : au moins 2 visites sur site (constat présence et constat destruction) + temps administratif
- Réunions avec les institutions ou les communautés de communes : 2 par saison (début et fin de saison)